Plomb en France, fin de l’histoire pour Recylex, ses usines confiées à Campine

**Le tribunal de Commerce de Paris a décidé, mercredi 6 juillet, du sort de Recylex : les deux usines d’Escaudoeuvres (Nord) et de Villefranche-sur-Saône (Rhône) - soit près de 88 M€ de CA en 2021 - seront reprises par son concurrent belge Campine.**

**Campine**était la seule société à avoir formulé une offre ferme de reprise pour les deux usines de recyclage de plomb et de polypropylène, dotées d’une capacité de recyclage de 90.000 tonnes de batteries et de 11.000 tonnes de déchets de polypropylène.

La reprise a été effectuée dans le cadre d’un « *prépack cession* ». **Recylex**demeure en redressement judiciaire en raison de sa dette et de son lourd passif environnemental. Le groupe, dont l’histoire remonte à 1881, avait demandé l’ouverture d’une procédure de redressement judiciaire en avril, en raison de sa dette. **Recylex**conserve une participation de 50% dans le recycleur de zinc **Recytech**, les parts restantes étant détenues par l’Espagnol Befasa.

Le prix de rachat des deux usines est de 4 M€, soit moins de 10% du montant de la dette. Campine compte y investir entre 8 et 10 M€ au cours des 4 prochaines années. Le groupe belge, créé il y a 100 ans et basé à Beerse, s’élargit ainsi pour la première fois au-delà des frontières du pays. Il produit près de 60.000 tonnes de plomb par an, essentiellement à partir de batteries usagées. Avec la reprise de **Recylex**, **Campine**va pouvoir accroître ses volumes de collecte et de production de plomb et développer des synergies dans le polypropylène.